

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 septembre 2021**

**Rapporteur :  
Madame Véronique  
PLOUHINEC**

**N° 10**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/10/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2021 (accusé de réception du 06/10/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Petite enfance : versements de subventions de fonctionnement au titre de 2021**

**Il est proposé de verser des subventions aux associations « Les P'tits Lutins » (gestionnaire de la crèche d'Ergué-Gabéric), « SOS Urgence Garde d'enfants », et « Les Petits Pas » pour un montant total de 20 119,7 € en 2021.**

**\*\*\***

**Subvention de fonctionnement à l'association « Les P'tits Lutins »**

La convention entre Quimper Bretagne Occidentale et la crèche associative « Les P'tits Lutins » prévoit :

- La mise à disposition d'un agent à l'association pour l'entretien des locaux au sein de la maison de l'enfance d'Ergué-Gabéric à hauteur de 20h/ semaine. Suite au départ de l'agent de la collectivité, il est proposé de permettre à l'association de financer cette prestation par le versement d'une subvention dont le coût annuel est estimé à 17 004 € (correspondant à l'emploi d'un agent d'entretien). L'attribution de cette subvention prenant effet à partir de novembre 2021, le montant proposé est de 2834€. Un avenant à la convention acte cette proposition.
- Le versement d'une subvention de fonctionnement annuelle pour le soutien au fonctionnement de la crèche. La subvention annuelle est calculée selon le nombre de jours de présence des enfants de l'année N-1. La participation est fixée à 8,37 € par jour et par enfant pour la durée de la convention. En 2020, le nombre de jours de présence enfants s'est élevé à 3 046 jours. La subvention annuelle 2021 est donc de 25 495 €. Un acompte de 18 709,30 € a été versé par Quimper Bretagne Occidentale (correspondant à 50 % du montant de la subvention de fonctionnement de l'année N-1) au début de l'année 2021. Il est proposé au conseil communautaire

d'autoriser le versement de 6 785,70 € correspondant au solde de la subvention 2021 à la crèche associative « Les P'tits Lutins ».

### **Subvention de fonctionnement à l'association « SOS Urgence Garde d'enfants »**

L'association « SOS Urgences Mamans », forte de 38 adhérentes, a pour but d'assurer un dépannage immédiat et temporaire à des parents confrontés à un problème inattendu de garde de leurs enfants : défaillance de la garde habituelle, maladie de l'enfant, rendez-vous imprévus, etc. L'association intervient sur les communes de Quimper, Ergué-Gabéric, Plomelin, Pluguffan, Plonéis, Guengat, Plogonnec. L'association demande aux familles une petite participation financière pour contribuer à son fonctionnement. Ce service fonctionne de 7h30 à 19h du lundi au vendredi pendant la période scolaire. L'association sollicite une subvention de la communauté d'agglomération pour un montant de 500 € au titre de l'année 2021.

### **Subvention de fonctionnement à l'association « Les Petits Pas »**

Le lieu d'accueil enfants-parents (Laep) « Les Petits Pas » est un lieu de rencontres et de jeux pour les enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents ou des adultes qui en ont la charge. C'est également un espace de parole et de socialisation précoce qui a pour objectif de conforter la relation parent/enfant et dont l'action de prévention est reconnue. La communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale participe au fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « Les Petits Pas » en lui mettant à disposition des locaux et en versant une aide financière. Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le versement de 10 000 € correspondant à la subvention 2021 à l'association gestionnaire du LAEP « Les Petits Pas ».

\*\*\*

Après avoir délibéré (1 abstention ; 53 suffrages exprimés dont 53 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'attribuer une subvention globale de 9 619,7 € à l'association « Les P'tits Lutins », une subvention de 500 € à l'association « SOS Urgences Mamans » et une subvention de 10 000 € à l'association « Les Petits Pas » pour leur fonctionnement pour l'année 2021 ;

2 - d'autoriser madame la présidente à signer l'avenant n°1 à la convention entre Quimper Bretagne Occidentale et l'association « Les P'tits Lutins » gestionnaire de crèche.